

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

23 April 1991

Doc. 6414

OPINION

on refugee flows after the Gulf war¹

(Rapporteur : Mr CUCÓ,
Spain, Socialist)

Problem

In August 1990 the onset of the Gulf crisis led to the departure of tens of thousands of foreign nationals from Iraq and Kuwait, most of them migrant workers from developing countries. The majority of these people transited through Jordan and Iran, and their repatriation would not have been possible without the help of the international community. The outbreak of war on 17 January 1991 did not halt this return movement and which to this present day (end March 1991) is still continuing.

In Iraq, as a result of the war, the population has to face a serious food shortage as well as a growing risk of epidemic.

In liberated Kuwait, the Palestinian residents are confronted with the hostility of the local population, which is accusing sympathisers of the Palestine Liberation Organisation (PLO) of having collaborated with the Iraqi occupation army.

In addition, there is the problem of the release and repatriation of the prisoners of war as well as of the Kuwaitis forcibly removed to Iraq.

Solutions

Only co-operation between the United Nations organisations, the International Organization for Migration (IOM) and the International Committee of the Red Cross (ICRC) as well as non-governmental organisations will enable assistance to be provided for those enduring the consequences of the conflict. Major contributions from the Western countries are essential to finance the various humanitarian aid programmes.

The Council of Europe's member states should continue their efforts to help the populations affected by the conflict. In particular, the

1. See Doc. 6418.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

23 avril 1991

Doc. 6414

AVIS

**sur les flux de réfugiés
après la guerre du Golfe¹**

(Rapporteur : M. CUCÓ,
Espagne, socialiste)

Le problème

En août 1990, le début de la crise du Golfe a provoqué le départ d'Irak et du Koweït de dizaines de milliers de ressortissants étrangers, la plupart d'entre eux étant des travailleurs migrants originaires de pays en voie de développement. La majorité de ces personnes ont transité par la Jordanie et l'Iran et leur rapatriement n'a été possible que grâce à l'aide de la communauté internationale. Le déclenchement de la guerre, le 17 janvier 1991, n'a pas arrêté ce mouvement de retour qui, fin mars 1991, se poursuit encore.

À l'heure actuelle, en Irak, comme conséquence de la guerre, la population doit faire face à une grave pénurie alimentaire ainsi qu'à un risque croissant d'épidémies.

Dans le Koweït libéré, les résidents palestiniens sont confrontés à l'hostilité de la population locale qui accuse des sympathisants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) d'avoir collaboré avec l'armée d'occupation irakienne.

À ces problèmes s'ajoute celui de la libération et du rapatriement des prisonniers de guerre ainsi que des Koweïtiens emmenés de force en Irak.

Les solutions

Seule la coopération entre les organisations internationales de la famille des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des organisations non gouvernementales permet d'apporter l'assistance à ceux qui subissent les conséquences du conflit. D'importantes contributions des pays occidentaux sont indispensables pour financer les programmes d'aide humanitaire.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent poursuivre leurs efforts pour venir en aide aux populations touchées par le

1. Voir Doc. 6418.

dispatch of food and medicines to Iraq through the ICRC should be encouraged.

Introduction

1. The forced exodus of foreign nationals living in Iraq and Kuwait, which occurred after the invasion of the emirate by the Iraqi troops, was discussed in the committee's previous opinion on the Gulf crisis (Doc. 6309).

2. Mr Atkinson's report on the consequences of the war (Doc. 6378) expounded some of the problems to which the international community is duty-bound to find a solution if it is to establish, at present, a lasting peace in the Middle East.

3. The purpose of this opinion is merely to draw attention to the main humanitarian problems existing in Iraq and Kuwait several weeks after the end of the hostilities.

Repatriation of foreign nationals

4. At the very onset of the crisis, in August 1990, thousands of foreign nationals left Iraq and Kuwait in an effort to return to their countries of origin. In the face of what was to become one of the biggest movements of people in recent years, the international community went into action, first of all to help the transit countries to satisfy the basic needs of the people concerned, then to facilitate their repatriation to their countries of origin.

5. The office of the United Nations Disaster Relief Co-ordinator (UNDRO) was made responsible for co-ordinating the measures of the various international organisations which came to the assistance of these displaced persons. It requested the IOM to arrange for their transport.

6. The IOM's first programme for the emergency evacuation of the Gulf enabled 162 600 foreign residents to be repatriated from Iraq and Kuwait between early September 1990 and 16 January 1991. They included, for the most part, Sri Lankans (48 106), Bangladeshis (43 839) and Indians (29 616), but also Filipinos (15 988), Vietnamese (12 811), Sudanese (6 823) and Pakistanis (4 898). Obviously, their countries would never have been able to repatriate them without international aid.

7. Most of these repatriations (some 140 000) were effected from Jordan. Nearly 15 000 were carried out directly from Iraq, and the remainder from Turkey (some 8 000), Saudi Arabia and Iran.

conflit. En particulier, l'envoi en Irak de vivres et de médicaments, par l'entremise du CICR, doit être encouragé.

Introduction

1. L'exode forcé des ressortissants étrangers résidant en Irak et au Koweït qui s'est produit après l'invasion de l'émirat par les troupes irakiennes a déjà été abordé dans le précédent avis de la commission des questions politiques sur la crise du Golfe (Doc. 6309).

2. Le rapport d'information de M. Atkinson sur les conséquences de la guerre (Doc. 6378) a exposé certains des problèmes auxquels la communauté internationale se doit de trouver une solution si elle veut bâtir, à l'heure actuelle, une paix durable au Moyen-Orient.

3. Le présent avis ne prétend qu'attirer l'attention sur les principaux problèmes de caractère humanitaire qui se posent, en Irak et au Koweït, quelques semaines après la fin des hostilités.

Le rapatriement des ressortissants étrangers

4. Dès le début de la crise, en août 1990, des milliers de ressortissants étrangers ont quitté l'Irak et le Koweït pour essayer de regagner leur pays d'origine. Face à ce qui allait devenir un des mouvements de personnes les plus importants au cours des dernières années, la communauté internationale se mobilisa d'abord pour aider les pays de transit à subvenir aux besoins essentiels de ces personnes, ensuite pour faciliter leur rapatriement vers les pays d'origine.

5. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a été chargé de coordonner l'action des différentes organisations internationales venues apporter leur aide à ces personnes déplacées. L'UNDRO a demandé à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) d'organiser le transport de ces personnes.

6. Le premier programme d'évacuation d'urgence du Golfe, mis en place par l'OIM, a permis, de début septembre 1990 jusqu'au 16 janvier 1991, de rapatrier 162 600 résidents étrangers d'Irak et du Koweït. Parmi eux figuraient surtout des Sri Lankais (48 106), Bangladeshis (43 839) et Indiens (29 616), mais aussi des Philippins (15 988), Vietnamiens (12 811), Soudanais (6 823) et Pakistanais (4 898). Il est évident que sans l'aide internationale, ces pays n'auraient jamais pu rapatrier leurs ressortissants.

7. La plupart de ces rapatriements, quelque 140 000, se sont effectués depuis la Jordanie. Près de 15 000 se sont faits directement depuis l'Irak et le reste de la Turquie (quelque 8 000), de l'Arabie Saoudite et de l'Iran.

8. Many Egyptians and Sudanese returned to their countries by their own means, though after making use of the facilities offered to them in the transit camps. Some Palestinians also returned to the Gaza Strip and the occupied territories.

9. On 11 January 1991, the United Nations launched a regional plan of humanitarian action to help those expected to flee Iraq and Kuwait in the event of war. Under this plan, the IOM was made responsible for local transportation and transfrontier evacuation, the office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) for the management of the camps, the World Health Organisation (WHO) and UNICEF for health, water, nutrition and sanitation, the World Food Programme (WFP) for the supply and distribution of food, and the WFP and the UNHCR for the provision of other forms of relief. UNDRO remained responsible for overall co-ordination and liaison with the ICRC, the League of Red Cross and Red Crescent Societies and the various non-intergovernmental organisations. Several member states of the Council of Europe — Austria, Germany, Denmark, Finland, France, Italy, Norway, Netherlands, Spain, Sweden, Switzerland and United Kingdom — made contributions in cash or in kind towards financing the plan.

10. Between 18 January 1991 and 13 March 1991, the IOM, as part of its second evacuation programme, repatriated more than 30 000 people, most of them (22 609) from Jordan, the rest (7 765) from Iran.

Iraq's humanitarian needs

11. After the war, the humanitarian situation in Iraq seems very serious. According to the report which Mr Ahtisaari, the United Nations special envoy, submitted to the Security Council after his on-the-spot investigation from 10 to 17 March 1991, the Iraqi population is threatened with an imminent health and food disaster.

12. The war has had devastating effects on all the infrastructures in the country, which are said to have been brought back to the pre-industrial era. The transport system is apparently completely disorganised, and communication routes greatly disrupted by the wartime havoc.

13. Difficulties with food supplies are apparent throughout the country. They are mainly due to the destruction of both food stocks and the pumping stations which enabled farms to be irrigated. Electric power stations have been put out of action, and this, together with the lack of fuel, is preventing foodstuffs from being stored and transported. The situation is all the more serious as Iraq

8. De nombreux Egyptiens et Soudanais sont rentrés dans leur pays par leurs propres moyens, ayant toutefois eu recours aux services qui leur étaient offerts dans les camps de transit. Des Palestiniens sont aussi retournés dans la Bande de Gaza et dans les territoires occupés.

9. Le 11 janvier 1991, les Nations Unies ont lancé un plan régional d'action humanitaire pour aider les personnes qui fuiraient l'Irak et le Koweït en cas de guerre. Dans le cadre de ce plan, l'OIM a été chargée du transport local et de l'évacuation transfrontière, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) de la gestion des camps, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef des problèmes de santé, d'eau, de nutrition et des conditions sanitaires, le Programme alimentaire mondial (PAM) de la nourriture et de son acheminement, le PAM et le HCR de l'acheminement d'autres secours. L'UNDRO a conservé sa fonction de coordinateur d'ensemble et de liaison avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec les organisations non gouvernementales. Plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe (l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni) ont contribué en espèces ou en nature à financer ce plan.

10. Depuis le 18 janvier 1991 jusqu'au 13 mars 1991, l'OIM, dans le cadre de son deuxième programme d'évacuation, a rapatrié plus de 30 000 personnes, dont la majorité d'entre elles (22 609) sont parties de Jordanie, la plupart du reste de l'Iran (7 765).

Les besoins humanitaires de l'Irak

11. Après la guerre, la situation en Irak du point de vue humanitaire semble particulièrement grave. Selon le rapport que M. Ahtisaari, envoyé spécial des Nations Unies, a soumis au Conseil de sécurité après son enquête sur place du 10 au 17 mars 1991, la population irakienne serait menacée d'une catastrophe sanitaire et alimentaire imminente.

12. La guerre a eu des effets dévastateurs sur l'ensemble des infrastructures du pays qui se trouverait ramené à l'âge préindustriel. Le système de transport serait complètement désorganisé et les voies de communication très touchées par les destructions dues à la guerre.

13. Du point de vue de l'approvisionnement alimentaire, des difficultés sont constatées dans tout le pays. Elles sont dues notamment aux destructions des stocks alimentaires et des stations de pompage qui permettaient l'irrigation des exploitations agricoles. La mise hors d'état de fonctionnement des centrales électriques et le manque de carburant rendent impossible le stockage et le trans-

relied on imports to meet almost 70% of its food needs.

14. Hospitals are said to be functioning in highly precarious conditions. There is a lack of medicines, and food rations are being reduced because of the general scarcity in the country.

15. Between January and mid-March, the ICRC transported nearly 900 tonnes of food to Iraq from Jordan and Iran. Food supplies were directed first and foremost to the hospitals and orphanages of Baghdad.

16. On the subject of drinking water supplies, the findings of Mr Ahtisaari's investigation tie in with those of WHO. The shortage of drinking water (Baghdad is thought to have only 5% of its pre-war supplies) is increasing the risk of epidemic. According to *Médecins sans frontières*, cases of cholera and typhoid have been reported in several Iraqi towns. The approach of the hot season is further aggravating the danger of the spread of disease, especially because there are now virtually no arrangements for the collection and disposal of household waste.

17. The United Nations mission estimated the number of homeless people in Baghdad and Basra alone at about 72 000.

18. On 22 March 1991, the United Nations Security Council, after considering Mr Ahtisaari's report, decided to ease the embargo on Iraq; food deliveries are now authorised. Other products, such as electricity generators, transport vehicles, fertilisers and spare parts, may also be supplied to Iraq for humanitarian purposes, provided that all items despatched are reported to the Security Council and distributed by international organisations.

19. After the provisional ceasefire which brought the hostilities to an end, the Kurdish insurrection in the northern provinces of Iraq and the Shi'ite insurrection in the southern provinces, as well as the repressive action initiated by the Iraqi army to subdue them, have considerably worsened the already critical situation of the population in both these regions.

20. In the south the poorly organised Shi'ite revolt was rapidly brought under control by Saddam Hussein's forces. Firstly the fighting, then the acts of violence committed by the Iraqi soldiers prompted an unknown number of Shi'ite Iraqis to seek refuge in the area of Iraq still under the allied forces' control, as well as in Iran and Saudi

port des denrées alimentaires. La situation est d'autant plus grave que l'Irak avait recours à des importations pour couvrir près de 70 % de ses besoins alimentaires.

14. Les hôpitaux fonctionneraient dans des conditions très précaires. Des médicaments feraient défaut et les rations alimentaires seraient réduites en raison de la pénurie générale qui s'installe dans le pays.

15. Depuis le mois de janvier et jusqu'à la mi-mars, le CICR a acheminé près de 900 tonnes de vivres vers l'Irak, à partir de la Jordanie et de l'Iran. Les distributions d'aliments sont allées en priorité aux hôpitaux et aux orphelinats de Bagdad.

16. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, les conclusions de l'enquête de M. Ahtisaari rejoignent celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le manque d'eau potable (Bagdad ne disposerait que de 5 % de son approvisionnement d'avant-guerre) accroît les risques d'épidémies. Selon Médecins sans frontières, des cas de choléra et de fièvres typhoïdes auraient été signalés dans plusieurs villes irakiennes. L'approche de la saison chaude rend encore plus grands les risques de transmission des maladies, surtout parce que le système de ramassage et de traitement des ordures ménagères est actuellement presque inexistant.

17. La mission des Nations Unies a chiffré à environ 72 000 le nombre de personnes sans abri dans les seules villes de Bagdad et de Bassorah.

18. Le 22 mars 1991, le Conseil de sécurité des Nations Unies, après avoir pris connaissance du rapport de M. Ahtisaari, a décidé l'assouplissement de l'embargo appliqué à l'Irak. Désormais, la livraison de denrées alimentaires est autorisée. Pourront également être livrés à l'Irak, à des fins humanitaires, d'autres produits, tels des générateurs électriques, des véhicules de transport, des engrais ou des pièces de rechange, à condition que le Conseil de sécurité soit informé des envois et que leur distribution soit faite par les organisations internationales.

19. Après le cessez-le-feu provisoire qui a mis fin aux hostilités, l'insurrection kurde dans les provinces du nord et chiite dans celles du sud de l'Irak, et la répression déclenchée par l'armée irakienne pour la mater, ont gravement détérioré la situation déjà critique des populations de ces deux régions.

20. Au sud du pays, la révolte chiite, peu organisée, a été vite contrôlée par les forces de Saddam Hussein. D'abord les combats et ensuite les actes de violence auxquels se sont livrés les militaires irakiens ont fait qu'un nombre difficile à préciser de ressortissants irakiens, de confession chiite, ont cherché refuge dans la zone d'Irak tou-

Arabia, where they have settled near the frontier.

21. In the north the Iraqi army's deadly assault and the massacres of Kurdish nationalists caused the population to flee in panic towards the areas bordering Iran and Turkey.

22. By mid-April almost 2 million Iraqi Kurds had fled their homes. This tragedy, on a scale which considerably exceeds the scope of this opinion, is discussed in detail in a separate report (see Doc. 6421).

The Palestinians in Kuwait

23. Before 2 August 1990, the more than 300 000 Palestinians then living in Kuwait formed the country's biggest foreign community. Their attitude during the Iraqi occupation is now the subject of controversy. According to some, they welcomed the arrival of the Iraqi army, with which a minority even collaborated openly until the country was liberated. According to others, they suffered the same fate as most of the emirate's population did.

24. It is nevertheless certain that the support which the PLO gave the Iraqi regime throughout the Gulf conflict created an atmosphere of mistrust towards the Palestinians in Kuwait. To a lesser extent, the Jordanian nationals are also victims of the position adopted by the Jordanian Government during the conflict.

25. After the Iraqi defeat, many Palestinians left Kuwait because of a risk of reprisals. Those who remained in the emirate now seem to be living in fear. Although it is not possible to assert that systematic reprisals were organised, it seems that some Kuwaitis did attack Palestinians and foreigners they suspected of having collaborated with the occupying troops.

26. The Kuwaiti authorities nevertheless gave assurances that legality would be respected. Persons suspected of having collaborated with the occupying troops are, they claim, being tried according to the law without prejudice to their rights; at no stage was any massive expulsion of Palestinians living in the emirate envisaged.

27. Following an agreement concluded with the Kuwaiti Government, delegates of the ICRC began to visit the security detainees in the military prison of Kuwait City on 23 March 1991.

28. Despite the government statements, the international press has reported cases of ill-treatment inflicted by the Kuwaiti army on Palestinians and Jordanians. The power vacuum which is still paralysing Kuwait several weeks after the liber-

jours contrôlée par les forces alliées, ainsi qu'en Iran et en Arabie Saoudite où ils se sont installés à proximité de la frontière.

21. Au nord du pays, l'offensive meurtrière de l'armée irakienne et les massacres dont étaient victimes les nationalistes kurdes ont poussé la population affolée à s'enfuir vers les régions frontalières avec l'Iran et la Turquie.

22. A la mi-avril, près de 2 millions de Kurdes irakiens avaient abandonné leurs foyers. Ce drame, dont l'ampleur dépasse largement le présent avis, est abordé en détail dans un rapport séparé (voir Doc. 6421).

Les Palestiniens au Koweït

23. Avant le 2 août 1990, les plus de 300 000 Palestiniens qui résidaient au Koweït constituaient la communauté étrangère la plus importante. Leur attitude pendant l'occupation irakienne fait aujourd'hui l'objet de controverse. Pour certains, ils auraient salué l'arrivée de l'armée irakienne et une minorité aurait même collaboré ouvertement avec celle-ci jusqu'à la libération du pays. Pour d'autres, ils auraient subi le même sort que la plupart de la population de l'émirat.

24. Il est toutefois certain que le soutien que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a apporté au régime irakien tout le long du conflit du Golfe a créé au Koweït un climat de méfiance à l'égard des Palestiniens. Dans une moindre mesure, les ressortissants jordaniens sont aussi victimes de la position adoptée par le Gouvernement jordanien pendant le conflit.

25. Après la défaite irakienne, de nombreux Palestiniens ont abandonné le Koweït de peur d'éventuelles représailles. Ceux qui sont restés dans l'émirat semblent vivre aujourd'hui dans la peur. S'il n'est pas possible d'affirmer que des représailles systématiques aient été organisées, il semblerait toutefois que certains Koweïtiens s'en seraient pris à des Palestiniens et étrangers qu'ils suspectent d'avoir collaboré avec les occupants.

26. Les autorités koweïtiennes se sont toutefois montrées rassurantes et ont indiqué que la légalité serait respectée. Les personnes suspectées d'avoir collaboré avec l'occupant seraient jugées selon la loi dans le respect de leurs droits. Une expulsion massive des Palestiniens résidant dans l'émirat n'aurait à aucun moment été envisagée.

27. Suite à un accord conclu avec le Gouvernement koweïtien, des délégués du CICR ont commencé, le 23 mars 1991, à visiter les détenus de sécurité dans la prison militaire de Koweït-ville.

28. Malgré les déclarations gouvernementales, la presse internationale a fait état de mauvais traitements infligés par l'armée koweïtienne à des Palestiniens et à des Jordaniens. Le vide du pouvoir qui, quelques semaines après la libération,

ation is in danger of encouraging mainly anti-Palestinian reprisals or at least increasing the number of arbitrary arrests.

29. The United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA) is closely monitoring the situation of Palestinian workers in the Gulf, and is standing by to provide humanitarian aid if this should prove necessary.

Conclusions

30. Improving the living conditions of the populations suffering from the consequences of the war in the Gulf region is the objective that should guide the humanitarian action of the Council of Europe's member states.

31. According to the information available, it seems that priority should be given to the provision of emergency humanitarian aid for the Iraqi population, especially as, after undergoing a highly destructive war, the population is now obliged to flee from the fighting between the Kurdish and Shi'ite insurgents and the Iraqi armed forces in the northern and southern provinces.

32. The situation of the thousands of migrant workers who have returned from Iraq and Kuwait to their countries of origin is also highly disturbing. The governments of those countries cannot cope on their own with the problem of resettling those repatriated. An increase in aid for their development programmes is more than ever necessary.

33. The Parliamentary Assembly cannot be indifferent to the fate of the Palestinians and other foreign nationals in Kuwait in the aftermath of the war. Neither the mistakes committed by the PLO's leadership nor the collaboration by some of its sympathisers with the occupying forces can justify unlawful measures against the Palestinians. Deciding on the innocence or guilt of the presumed collaborators is a matter for the courts alone. The Assembly should reaffirm its right to justice.

34. The third Geneva Convention of 1949 relative to the Treatment of Prisoners of War provides for the prompt release and repatriation of prisoners after the end of hostilities. Full compliance with international humanitarian law requires that these operations should be conducted continuously. The same applies to the return to Kuwait of the thousands of Kuwaitis who were forcibly removed to Iraq in violation of the fourth Geneva Convention of 1949 relative to the Protection of Civilians in Time of War.

35. Lastly, it is encouraging to note that by 15 April more than 60 000 Iraqi and 5 060 Kuwaiti prisoners of war had been repatriated by the ICRC.

paralyse encore le Koweït risque, sinon de favoriser des représailles surtout antipalestiniennes, du moins d'accroître les arrestations arbitraires.

29. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) suit de près la situation des travailleurs palestiniens dans le Golfe et se maintient prêt à intervenir, assurant une aide humanitaire, si besoin était.

Conclusions

30. L'amélioration des conditions de vie des populations qui, dans la région du Golfe, souffrent des conséquences de la guerre, est l'objectif qui doit guider l'action humanitaire des Etats membres du Conseil de l'Europe.

31. D'après les informations disponibles, il semble que la priorité doit être donnée à une aide humanitaire d'urgence en faveur de la population irakienne. D'autant plus qu'après avoir subi une guerre particulièrement dévastatrice, elle est maintenant obligée, dans les provinces du Nord et du Sud, de fuir les affrontements entre les insurgés kurdes et chiites et les forces armées irakiennes.

32. La situation des milliers de travailleurs migrants rapatriés d'Irak et du Koweït vers leurs pays d'origine est aussi très préoccupante. Les gouvernements de ces pays, confrontés au retour forcé de leurs migrants, ne peuvent pas faire face tout seuls aux problèmes que pose la réinstallation des rapatriés. Une augmentation de l'aide aux programmes de développement de ces pays est plus que jamais nécessaire.

33. Le sort des Palestiniens et d'autres ressortissants étrangers au Koweït, au lendemain de la guerre, ne peut pas laisser l'Assemblée indifférente. Ni les erreurs commises par la direction de l'OLP ni la collaboration de certains de ses sympathisants avec l'occupant ne peuvent servir de prétexte à des actions, en marge de la légalité, à l'encontre des Palestiniens. Il n'appartient qu'à la justice de se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité des présumés collaborateurs. L'Assemblée se doit de réaffirmer ce droit.

34. La troisième Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre prévoit la libération et le rapatriement sans délai des prisonniers après la fin des hostilités. Le strict respect du droit humanitaire international exige que ces opérations se déroulent sans interruption. Il en est de même pour ce qui est du retour au Koweït des milliers de ressortissants de ce pays qui avaient été amenés de force en Irak en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

35. Finalement, il est encourageant de noter que jusqu'au 15 avril plus de 60 000 Irakiens et 5 060 Koweïtiens prisonniers de guerre avaient été rapatriés par le CICR.

36. To take account of our committee's concern over the refugee flows after the Gulf war, your Rapporteur proposes inserting in the draft resolution on the general policy of the Council of Europe — Europe's role in a future "new world order" after the Gulf war —, presented by Mr Soares Costa on behalf of the Political Affairs Committee, the following paragraphs :

— After paragraph 6, three new paragraphs to read :

"The Assembly is equally concerned at the situation of the Iraqi Shi'ite population and other minorities, who have sought refuge in the border regions of Iran and Saudi Arabia and in the southern areas of Iraq still controlled by the allied forces.

In the aftermath of the war, the situation of the Palestinians and other foreign nationals in Kuwait suspected of having collaborated with the occupants remains a matter of grave concern. Presumed collaborators are entitled to a fair and public trial.

The governments of developing countries, whose migrant workers have been repatriated from Iraq and Kuwait, are in urgent need of aid to overcome the difficulties in resettling the repatriated."

— After paragraph 10, two new sub-paragraphs to read :

"full respect for the third Geneva Convention of 1949 relative to the Treatment of Prisoners of War and the fourth Geneva Convention of 1949 relative to the Protection of Civilians in Time of War ;

increased assistance to the development programmes of Third World countries affected by the massive return of their nationals as a consequence of the events in the Gulf."

Reporting committee : Political Affairs Committee.

Committee for opinion : Committee on Migration, Refugees and Demography.

Budgetary implications for the Assembly : none.

Reference to committee : Reference No. 1725 of 11 March 1991.

Draft opinion unanimously approved by the committee on 23 April 1991.

See 7th Sitting, 25 April 1991 ; and Resolution 963.

36. Pour prendre en compte l'inquiétude de notre commission au sujet des flux de réfugiés après la guerre du Golfe, votre rapporteur propose d'insérer dans le projet de résolution sur le rôle de l'Europe dans un futur «nouvel ordre mondial» après la guerre du Golfe, présenté par M. Soares Costa au nom de la commission des questions politiques, les paragraphes suivants :

— Après le paragraphe 6, trois nouveaux paragraphes libellés comme suit :

«L'Assemblée est également préoccupée par la situation de la population irakienne chiite et d'autres minorités qui ont cherché refuge dans les zones frontalières de l'Iran et de l'Arabie Saoudite, ainsi que dans les régions du sud de l'Irak qui continuent à être contrôlées par les forces alliées.

Après la fin des hostilités, la situation des Palestiniens et d'autres ressortissants étrangers au Koweït, soupçonnés d'avoir collaboré avec l'occupant, demeure un sujet d'inquiétude considérable. Les personnes soupçonnées de collaboration doivent avoir droit à un procès public équitable.

Les gouvernements des pays en développement, dont les travailleurs migrants ont été rapatriés d'Irak et du Koweït, ont besoin d'urgence d'une aide pour surmonter les problèmes que pose le rétablissement des rapatriés.»

— Après le paragraphe 10, deux nouveaux sous-paragraphes libellés comme suit :

«le respect intégral de la troisième Convention de Genève de 1949 sur le traitement des prisonniers de guerre ainsi que de la quatrième Convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre ;

un soutien accru aux programmes de développement des pays du tiers monde subissant les conséquences du retour massif de leurs ressortissants à la suite des événements dans le Golfe.»

Commission chargée du rapport : commission des questions politiques.

Commission chargée de l'avis : commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

Implications budgétaires pour l'Assemblée : néant.

Renvoi en commission : Renvoi n° 1725 du 11 mars 1991.

Projet d'avis approuvé à l'unanimité par la commission le 23 avril 1991.

Voir 7^e séance, 25 avril 1991 ; et Résolution 963.